

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 2 septembre 2014 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème et Florent Ricard, formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Sont absents : les conseillers Howard Welburn (absence motivée) et Paul André Ricard (absence non motivée).

Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté. Le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du mardi 2 septembre 2014 à 19h05.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance ordinaire du mardi 2 septembre 2014, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois d'août 2014 :
 - Service des incendies;
 - Épuration des eaux usées;
 - Traitement de l'eau potable;
 - Travaux publics et infrastructures;
 - Inspection municipale.
 - 2. Rapport sur la situation financière au 28 août 2014;
 - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 28 août 2014;
 - 4. Rapport sur la situation financière Investissement au 28 août 2014;
- D) Période d'information du maire;
 - ;
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2014;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2014;

20. – CONTRATS & ENTENTES

20.1 Autorisation – Renouvellement du bail avec Système Huntingdon Inc.;

20.2

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

30.1 Autorisation – Dépenses pour les travaux préliminaires à la démolition du bâtiment au 142 Route 202;

30.2 Autorisation – Demande de paiement pour les frais d’un piquetage partiel sur la propriété sise au 73, rue West;

30.3 Autorisation – Prévisions budgétaires 2014 de l’OMH de Huntingdon;

30.4 Autorisation – Contribution financière à la S.A.B.E.C.;

30.5 Autorisation – Contribution financière du Club Rotary;

30.6 Résolution d’appui à l’Association d’Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest;

40 – RÉGLEMENTATION

40.1 ;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

50.1 ;

60. –VARIA

60.1 ;

60.2

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 :

Levée de la séance

Adoption de l’ordre du jour

14-09-02-3610 Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l’unanimité:

D’adopter l’ordre du jour de l’assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 2 septembre 2014 tel que présenté et avec dispense de lecture. L’item varia demeure ouvert.

Le sujet suivant est ajouté :

- Autorisation du maintien de l'Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest.

Adopté

Annonces et dépôt des documents

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois d'août 2014

Les rapports des directeurs pour le mois d'août 2014 du service des incendies, de l'usine de filtration, de l'usine d'épuration, des travaux publics et de l'inspection municipale sont déposés au greffe.

Rapport sur la situation financière au 28 août 2014

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 28 août 2014.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 28 août 2014

Comptes à payer –Août 2014

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 28 août 2014.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 28 août 2014

Dépenses d'investissement – Août 2014

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois d'août 2014.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

Le maire exprime ses condoléances pour le décès accidentel de monsieur Robert McGee, survenu à Huntingdon ce 30 août dernier. M. McGee s'est dévoué bénévolement pour plusieurs comités tels que le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon, la Société historique de la vallée de la Châteauguay, l'Association irlandaise, la Légion et participait aussi à la chorale de l'église St-Joseph.

Les membres du Conseil et les gens présents ont observé une minute de silence en hommage à M. Robert McGee.

Le maire a reçu une correspondance du ministre des Affaires municipales annonçant la conclusion d'une nouvelle entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence. La Ville de Huntingdon recevra 981 745 \$, répartis sur une période de 5 ans, pour ses infrastructures d'aqueduc, d'égouts, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures.

La Ville a reçu une résolution de la municipalité de Très-Saint-Sacrement appuyant Huntingdon dans leur demande au gouvernement de rembourser 100 % de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services.

Période de questions du public

Les principales questions se résument comme suit :

Monsieur Harvey Davignon : *L'égout rattaché à son immeuble de la rue Châteauguay est bloqué au niveau de la rue et que le directeur des travaux publics est au courant. Il déclare que son locataire met des essuie-tout bleus dans les toilettes, lesquels bloquent les égouts. Il affirme qu'une inspection par caméra de la conduite a permis de constater que le collet, au niveau du joint, serait installé à l'envers. Il mentionne que l'inspecteur municipal lui envoie des inspecteurs en bâtiments.*

Le maire lui demande s'il a une solution. M. Davignon suggère que les policiers et les pompiers mettent son locataire dehors puisqu'il bouche l'égout. Il mentionne aussi que c'est un problème avec son locataire et que l'inspecteur municipal ne devrait pas s'en mêler.

Pour clarifier ce dossier, le maire lui demande de venir le rencontrer à l'Hôtel de Ville ce jeudi en avant-midi.

M. Yvan Lefebvre : *Il demande à quel moment le bâtiment de la rue West (Les Habitations des Tisserandes) sera livré. La conseillère Marielle Duhème lui répond que le contracteur a dit que l'immeuble serait prêt pour le 15 septembre 2014. L'intervenante devrait occuper son poste dès le 15 septembre et que la clientèle pourra occuper les logements dès le 1^{er} octobre 2014, selon le calendrier des événements établis. Une ouverture officielle aura lieu.*

M. Lefebvre demande si le dernier versement des taxes municipales est fait. Le maire lui répond que le dernier versement devra être effectué le 10 septembre prochain. Il demande aussi si la Ville a l'intention de déposer une liste des personnes qui ne payent pas

leurs taxes municipales. La directrice générale lui explique qu'après l'expiration du délai de six mois suivant la date de l'avis du dépôt du rôle de perception, la municipalité peut procéder à la vente des immeubles pour taxes impayées. La liste des immeubles qui seront vendus à l'enchère publique est publiée avec les montants, les noms, adresses et numéro de lot. Le maire mentionne que jusqu'à présent, le conseil n'a pas procédé ainsi puisque c'est très gênant ces situations-là.

10. – Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 11 août 2014

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 11 août 2014 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

14-09-02-3611

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 11 août 2014 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 19 août 2014

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 19 août 2014 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

14-09-02-3612

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 19 août 2014 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. – Contrats

Autorisation – Renouvellement du bail avec Système Huntingdon Inc.

Considérant que la compagnie Système Huntingdon Inc., loue un espace d'entrepôt d'une superficie approximative de 4 358 pieds carrés dans l'immeuble commercial situé au 72 rue Dalhousie, Huntingdon;

Considérant que la compagnie demande le renouvellement du bail pour une période d'un an se terminant le 14 novembre 2015 avec une option de renouvellement d'une année additionnelle;

14-09-02-3613

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil autorise le renouvellement du bail avec la compagnie Système Huntingdon Inc. pour une période d'un an se terminant le 14 novembre 2015 avec une option de renouvellement d'une année additionnelle.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le renouvellement du bail avec Système Huntingdon Inc., pour la location d'un local d'une superficie approximative de 4 358 p.c.,

Adopté

30. – Administration & Finances

Dépenses pour les travaux préliminaires à la démolition du bâtiment au 142 Route 202

Considérant que certains travaux doivent être réalisés préalablement à la démolition du bâtiment du 142, Route 202;

Considérant que les dépenses aux travaux requis sont les suivantes :

FOURNISSEURS		COÛTS
DATE	NOM	
30-04-2014	Distribution Lazure	7 604.24 \$
10-06-2014	Construction Michel Mongeon	8 400.00 \$
28-05-2014	Les Gicleurs du Sud-Ouest	15 638.00 \$
17-08-20014	Sécurité Quenneville	1 125.00 \$
17-08-2014	Sécurité Quenneville	2 784.50 \$
13-08-2014	JR Mécanique	20 470.00 \$
25-07-2014	Spécialités d'aqueduc CORIX	6 067.60 \$
31-07-2014	Excavation CAR	8 400.00 \$
	TOTAL	70 489.34 \$

14-09-02-3614

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal autorise les dépenses relatives à la réalisation des travaux préliminaires à la démolition du bâtiment du 142, Route 202 pour un montant de 70 489.34 \$ et que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt 837-2012 lequel est prévu à cet effet.

Adopté

Autorisation –Demande de paiement pour les frais d'un piquetage partiel sur la propriété sise au 73, rue West

Considérant que la Ville a fait exécuter des travaux de renouvellement de ses conduites d'eau potable, d'égout et de chaussée sur la West par l'entreprise *Les Constructions Bricon Ltée* durant l'année 2011;

Considérant que lors de ces travaux, l'entreprise *Les Constructions Bricon Ltée* a dû excaver sur le terrain du 73, rue West et y a enlevé les piquets d'arpentage sans toutefois les y replacer après la fin des travaux;

Considérant que le propriétaire est d'avis que la Ville est responsable de la remise en place des piquets par un arpenteur;

Considérant que les frais occasionnés pour la préparation d'un piquetage partiel sont d'un montant de 750\$ plus les taxes applicables selon l'évaluation de l'arpenteur-géomètre Pierre Meilleur;

14-09-02-3615

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal autorise le paiement d'un montant de 750\$ plus les taxes applicables pour la préparation d'un piquetage partiel sur la propriété du 73, rue West.

Adopté

Approbation des prévisions budgétaires 2014 de l'OMH de Huntingdon

Considérant que l'Office municipal d'habitation de Huntingdon a déposé à la Ville des prévisions budgétaires révisées pour l'année 2014 en date du 27 mai 2014 ;

Considérant que les prévisions indiquent un déficit budgétaire de 80 630 \$ dont 10 %, soit 8 063 \$ est à la charge de la Ville de Huntingdon;

14-09-02-3616

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2014 en date du 27 mai 2014 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon telles que présentées et autorise le versement de la quote-part de la Ville de Huntingdon d'une somme de 8 063 \$.

Adopté

Demande d'aide financière pour le Service d'accompagnement bénévole et communautaire (SABEC)

Le conseiller Denis St-Cyr déclare être en situation de conflit d'intérêts par sa situation de membre du conseil d'administration et se retire de la séance pour toute la durée des délibérations et du vote relatifs à la présente question.

Considérant que l'organisme à but non lucratif «Services d'accompagnement bénévole et communautaire (SABEC)» demande une contribution financière afin d'assurer le maintien des services;

Considérant que SABEC est un organisme composé de bénévoles qui a pour mission l'accompagnement et le transport pour les services médicaux des citoyens de tout âge, résidants de la MRC Le Haut-Saint-Laurent;

Considérant l'augmentation du nombre de transports effectués par les bénévoles;

14-09-02-3617

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

D'accorder une contribution financière au montant de 500 \$ à l'organisme «Services d'accompagnement bénévole et communautaire (SABEC)».

Que la dépense soit financée à même le budget prévu pour le congrès de la Fédération québécoise des municipalités.

Adopté

Acceptation d'une contribution financière du Club Rotary

Considérant que le Club Rotary désire remettre à la Ville de Huntingdon une somme de 14 000 \$ à titre de contribution financière pour le financement des équipements et infrastructures à la piscine municipale;

Considérant que le Club Rotary est d'accord que cette contribution financière puisse également être utilisée pour l'achat de module de jeux pour le parc de l'Île Russell;

14-09-02-3618

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

D'accepter la contribution financière du Club Rotary de Huntingdon au montant de 14 000 \$ et que cette somme soit déposée au compte bancaire réservé pour les parcs et terrains de jeux.

Adopté

Appui à l'Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest

Considérant que la Ville de Huntingdon est membre de l'association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest depuis sa création en 1967 et qu'à cet effet elle verse une cotisation annuelle visant à financer les dépenses de l'Association ;

Considérant que l'Association a mis en place un réseau de télécommunication radio utilisé par les services incendie des municipalités membres et dont les frais sont financés à même les revenus découlant des cotisations des municipalités membres;

Considérant que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tout en remettant en question la légalité du processus d'entraide organisée et coordonnée par l'Association, revendique son droit à bénéficier de l'entraide des municipalités membres;

Considérant que le conseil d'administration de l'Association a par résolution exclu la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka à titre de membre de leur organisme;

Considérant la correspondance datée du 22 août 2014 de Me Jocelyn Rancourt;

14-09-02-3619

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le versement d'une somme de 1 000 \$ à l'Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest afin de rembourser à la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka la quote-part versée dans les coûts d'acquisition des équipements et matériels.

Que le Conseil municipal demande à toutes les autres municipalités membres de l'Association de verser une somme équivalente afin de mettre fin aux revendications de St-Stanislas-de-Kostka.

Adopté

Autorisation du maintien de l'Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest

Considérant que la Ville de Huntingdon est membre de l'Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest depuis sa création en 1967 et qu'à cet effet elle verse une cotisation annuelle visant à financer les dépenses de l'association ;

Considérant que l'Association a été créée grâce au travail et à la coopération de toutes les municipalités membres avec l'assistance du gouvernement du Québec et de l'Association d'Entraide Mutuelle de Franklin County de l'état de New-York;

Considérant que l'Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest est un organisme sans but lucratif, incorporé en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies;

Considérant que l'Association a mis en place un réseau de télécommunication radio utilisé par les services incendie des municipalités membres;

Considérant que les municipalités participantes se sont entendues afin d'entériner par le biais d'une entente la mission de l'association qui est d'organiser et de coordonner, selon un plan d'assistance réciproque, les ressources humaines et matérielles de tous les services incendie participants et pouvant être utilisées pour le combat des incendies ou toute autre urgence, à n'importe quel moment où les services incendie sont requis à travers le territoire et dans les municipalités membres de la mutuelle;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon désire maintenir sa participation au service d'entraide mutuelle lors

de sinistres, et ce, sans participations financières des municipalités membres;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon est d'avis que l'Association a démontré sa capacité à gérer efficacement le mandat prévu à l'entente à être entérinée par les municipalités membres;

14-09-02-3620

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise les ressources humaines et matérielles de son service incendie à être utilisées pour le combat des incendies ou toute autre urgence, à n'importe quel moment où les services incendie sont requis à travers le territoire et dans les municipalités membres de la mutuelle.

Que sa participation au service d'entraide mutuelle se fasse sans qu'aucune participation financière ne soit réclamée aux municipalités membres.

Que le Conseil de la Ville de Huntingdon demande aux autres municipalités participantes d'adopter une résolution similaire confirmant leur participation à l'Entraide mutuelle.

Adopté

40 – Réglementation

50. –Nomination & Gestion du personnel

60. –Autres

70. –Rapport des comités et des conseillers

Mme Marielle Duème: Elle a assisté à une réunion des Habitations des Tisserandes et le projet «clé en main» devrait être livré pour le 15 septembre.

La municipalité d'Ormstown a lancé un défi aux membres du conseil de la Ville de Huntingdon leur demandant de participer au Ice Bucket Challenge. Les membres du conseil la Ville participeront à ce défi qui aura lieu à la caserne des pompiers après la séance.

M. Denis St-Cyr : Il a rencontré M. Gérard Schmid de l'OMH pour discuter d'une refonte des manières de faire. Concernant le CIT du Haut-St-Laurent, une guerre s'enlignait entre le CIT, Ville Mercier, Ste-Martine et la MRC. Il rappelle que le public peut assister aux réunions du CIT. La prochaine réunion se tiendra le 15 septembre à l'Hôtel de Ville de Howick.

M. André Brunette : Les membres du conseil ont été mandatés par la municipalité d'Ormstown et les pompiers d'Huntingdon pour participer au Ice Bucket Challenge. Ce spectacle aura lieu ce soir à la caserne des pompiers. Il va demander au préfet de la MRC, M. Alain Castagner, au DG de la MRCHSL, M. François Landreville et la DG

du CITHSL, Mme Francine Crête de participer à ce défi. M. Brunette contribuera pour un montant de 50\$ et advenant que ces trois personnes ne participent pas à ce «challenge» ils devront doubler ce montant pour le «Lou-Gehrig».

Levée de la séance

14-09-02-3621

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 59.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière